

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

25 Octobre 1993

~~SECRET~~ N° 93-517 du 25 Octobre 1993
SAV. PORTANT Promotion au titre de
l'année 1992, de Monsieur AKOUALA
Gociot (Pascal), Professeur Certifié
d'Education Physique et Sportive
des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux En-
seignement (Jeunesse et Sports) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
réfonde du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 rela-
tif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 ré-
glementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modifi-
ant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'En-
seignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19
et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant stat-
ut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;

D G B :

D G C F :

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, por-
tant déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives ;
(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, por-
tant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, por-
tant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 93/342 du 29 Juin 1993, por-
tant organisation des intérêts des Ministres ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1988, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 93-516 /DPFA/DGFP/DGCA/SAV du 25
Octobre 93 Portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1992, de Monsieur AKOUALA Gociot (Pascal), Profes-
seur Certifié d'Education Physique et Sportive des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux, enseigne-
ment (Jeunesse et Sports) ;

~~SECRET~~ :

.../...

~~Article 1er.~~ - Monsieur AKOUALA GOELOT (Pascal), Professeur Certifié de 5e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) en service au Comité Olympique Congolais est promu au titre de l'année 1992 au 6e échelon de son grade, indice I400 pour compter du 21 Décembre 1992. ACC=NEANT.

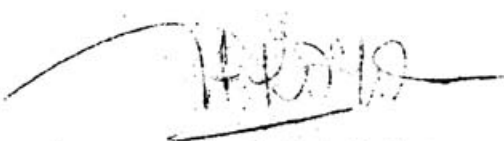
~~Article 2.~~ - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 25 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO -


Jean Prosper K O Y O -

AMPLIATIONS:

JORC.....	I
MJS.....	I
DGFP/DGCA.....	3
DGB.....	I
DGCF.....	I
DGS.....	I
DAFP/SPORTS.....	2
INTERESSE.....	I
DOSSIER.....	I
SGG/BC.....	I/13

